

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-762

présenté par

M. Laurent, M. Hutin et M. Prat

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 52 et 53.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement propose de de protéger l'Institut de radioprotection et de sureté nucléaire (IRSN) de la politique de plafonnement du produit des taxes affectées.

Malgré l'adoption d'un plafond de production électronucléaire, la loi sur la transition énergétique a confirmé la place et l'avenir de la filière nucléaire dans la politique énergétique de la France. Pour cette production, plus que pour aucune autre, la question de la sécurité est décisive. L'inscription de l'IRSN dans la liste des opérateurs de l'État dont la ressource fiscale est plafonnée est extrêmement mal-venue et il est proposé de renoncer à cette mesure d'économie.